



Annexe 1 : Résultats des indicateurs qualité

Suivi des engagements Qualité : Délivrance de titres

Engagement 12-1 du référentiel qualité : « Nous affichons dans les locaux et sur le site internet les délais moyens locaux de traitement des demandes de titre au guichet et par courrier (...) ».




Engagement 12-2 du référentiel qualité : « Ce délai est suivi régulièrement grâce à un indicateur de suivi ».

| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Délai de traitement des permis de conduire en temps réel (IL 51) | 40 minutes | 26 minutes | 29 minutes | 34 minutes |  |
| % de permis de conduire traités au guichet dans le délai de 40 minutes (IL 55) | 80 % | 93 % | 85.1 % | 78.4 % |  |
| Délai de traitement des demandes de titre ou d'immatriculation SIV en temps réel (IM 322) | 50 minutes | 37 minutes | 37 minutes | 32 minutes |  |
| % d'opération SIV traitées au guichet dans le délai de 50 minutes (IL52) | 80% | 93 % | 94 % | 98 % |  |

Suivi des engagements Qualité : Délivrance de titres

Engagement 12-1 du référentiel qualité : « Nous affichons dans les locaux et sur le site internet les délais moyens locaux de traitement des demandes de titre au guichet et par courrier (...) ».

Engagement 12-2 du référentiel qualité : « Ce délai est suivi régulièrement grâce à un indicateur de suivi ».

| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
|--|--|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Délai de traitement des opérations SIV en temps différé (IM 344) | 4 Jours calendaires (soit 3 jours ouvrés) | 2.1 jours | 3.1 jours | 1.3 jours |  |
| % de certificats d'immatriculation délivrés par courrier dans le délai maximum de 3 jours ouvrés (IL 53) | 80 % | 95 % | 51% | 100 % |  |
| Taux de déport vers les professionnels de l'automobile (IL 54) | Pas d'objectif | 51 % | 54.6 % | 50.3% | |
| Délai de traitement du titre « Permis de conduire » en temps différé (IM 352) | 7 jours | 1.9 jours | 2.6 jours | 2.7 jours |  |

Suivi des engagements Qualité : Délivrance de titres


Engagement 12-1 du référentiel qualité : « Nous affichons dans les locaux et sur le site internet les délais moyens locaux de traitement des demandes de titre au guichet et par courrier (...) ».

Engagement 12-2 du référentiel qualité : « Ce délai est suivi régulièrement grâce à un indicateur de suivi ».



| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
|--|-----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--|
| Délai de traitement du titre « Carte Nationale d'Identité » | 10 jours calendaires | 3.8 jours | 2.8 jours | 2.8 jours |  |
| Délai de traitement des demandes de Passeports biométriques en préfecture et sous-préfecture | 7 jours calendaires | 1.4 jours | 2.8 jours | 1.2 jours |  |

Suivi des engagements Qualité : Accueil téléphonique

Engagement 5-5 du référentiel qualité : « Nous prenons en charge les appels téléphoniques en moins de 5 sonneries par un agent ou par un serveur vocal interactif ».

| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
|---|---|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Taux d'appels répondus en moins de 5 sonneries au standard (IL21) | 100% (tx modifié à 97 % le 25/09/2012 au comité de suivi qualité) | 99.9 % | 99.9 % | 99.9 % |  |

Engagement 5-6 du référentiel qualité : « Si le standard téléphonique le permet, nous enregistrons le taux d'appels perdus ».

| | | | | | |
|---|-----------|-------|-------|-------|---|
| Taux d'appels perdus au standard (IL 22) | 3% | <1 % | <1 % | <1 % |  |
| Taux d'appels perdus tous services confondus (IM 108) | 8% | 6.1 % | 3.2 % | 2.3 % |  |

Engagement 10.1 et 10.4 du référentiel qualité : « Nous dédions, via un n°téléphonique, un accueil téléphonique aux questions personnalisées relatives aux démarches suivantes : certificat provisoire d'immatriculation, permis de conduire, CNI et passeports »; « Nous évaluons l'efficacité de ce service par le suivi des taux d'appels perdus ».


| | | | | | |
|---|-----------------------|--------|--------|--------|--|
| Taux d'appels perdus sur numéros dédiés (IL 25) | Pas d'objectif | 4.45 % | 2.76 % | 5.25 % | |
|---|-----------------------|--------|--------|--------|--|

Suivi des engagements Qualité : S.A.R.T. (Service d'Accueil et de Renseignements Téléphoniques)

| <p><u>Engagement 10.1 et 10.4 du référentiel qualité</u> : « Nous dédions, via un n°téléphonique, un accueil téléphonique aux questions personnalisées relatives aux démarches suivantes : certificat provisoire d'immatriculation, permis de conduire, CNI et passeports »; « Nous évaluons l'efficacité de ce service par le suivi des taux d'appels perdus ».</p> | | | | | |
|--|---|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
| Durée moyenne d'attente dans la file d'attente du S.A.R.T. (IL 24) | Pas d'objectif (Résultat en minutes) | 7.6 minutes | 6.6 minutes | 6.2 minutes | |
| <p><u>Engagement 10.1 et 10.4 du référentiel qualité</u> : « Nous dédions, via un n°téléphonique, un accueil téléphonique aux questions personnalisées relatives aux démarches suivantes : certificat provisoire d'immatriculation, permis de conduire, CNI et passeports »; « Nous évaluons l'efficacité de ce service par le suivi des taux d'appels perdus ».</p> | | | | | |
| Taux d'appels raccrochés par les usagers dans la file d'attente du S.A.R.T. (IL 23) | Pas d'objectif | 23.7 % | 19.1 % | 18.7 % | |

Suivi des engagements Qualité : Mieux vous informer

Engagement 1-4 du référentiel qualité : « Les informations sont mises à jour dans un délai de 3 jours ouvrés suivant la demande interne de modification (...) ».

| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
|--|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Taux de mise à jour du site internet dans le délai de 3 jours ouvrés (IL 31) | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |  |
| Nombre de connexions au site internet | Pas d'objectif | 61043 | 63796 | 60221 | |
| Taux de connexions au site internet de la Préfecture (IM 106) | Pas d'objectif | 5.1 % | 5.4 % | 5.1 % | |

Suivi des engagements Qualité : Réclamations et Suggestions

Engagement 7 du référentiel qualité : « Une réponse systématique à vos suggestions et réclamations ».



| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
|--|------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Taux de réponse aux suggestions et réclamations (IL 45) | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |  |
| Délai moyen de réponse aux suggestions et réclamations (IL 46) | 15 jours ouvrés | 5 jours | 5.5 jours | 5.6 jours |  |

Suivi des engagements Qualité : demande d'information

Engagement 6.2 du référentiel qualité : « Lorsque le dossier est complet, le service répond (...) aux demandes des usagers dans un délai maximum de 15 jours ouvrés pour les courriers (...) ».

| Indicateur | Objectif 2012 | 1 ^{er} trimestre 2012 | 2 ^{ème} trimestre 2012 | 3 ^{ème} trimestre 2012 | Atteinte objectif |
|---|------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|
| Taux de réponse aux courriers de demandes d'information dans les délais de 15 jours ouvrés (IL 41) <i>Nouveaux indicateurs</i> | 100 % | ND | ND | 98.1 % |  |
| Délai moyen de réponse aux demandes d'information par courrier (IL 42) | 15 jours ouvrés | ND | ND | 5.5 jours |  |

Engagement 6.3 du référentiel qualité : «Le service répond (...) dans un délai maximum de 5 jours ouvrés, à toutes les demandes reçues aux adresses électroniques communiquées au public (...) ».


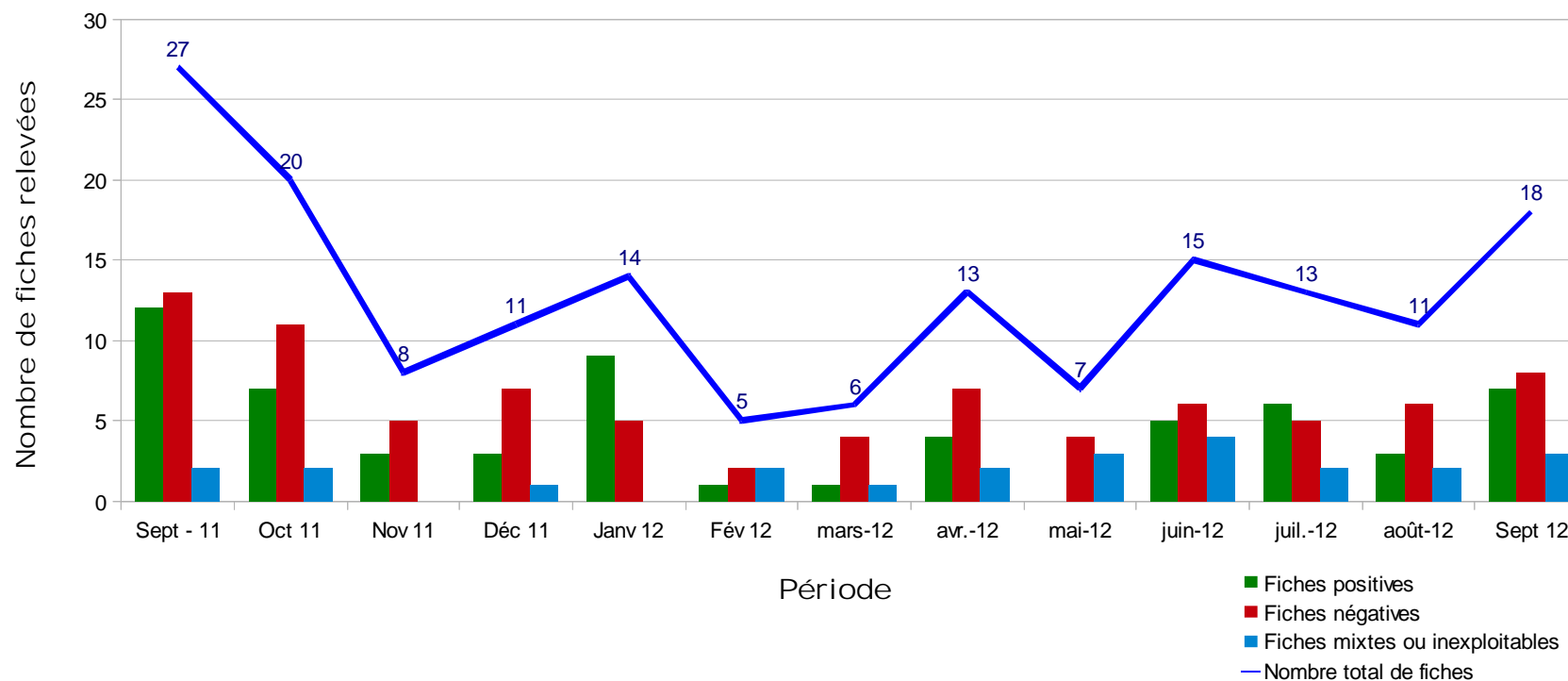
| | | | | | |
|---|-----------------------|-----------|-----------|-----------|---|
| Taux de réponse aux courriels de demandes d'information dans les délais de 5 jours ouvrés (IL 43) | 100 % | 95.4 % | 94.7 % | 94.7 % |  |
| Délai moyen de réponse aux demandes d'information par courriel (IL 44) | 5 jours ouvrés | 2.1 jours | 2.7 jours | 2.4 jours |  |

Annexe 2 : Réclamation, remarques et suggestions

Evolution des réclamations, remarques et suggestions

| | Nombre de fiches positives | Nombre de fiches négatives | Nombre de fiches mixtes | Nombre total de fiches | Nombre total de visiteurs reçus dans l'année | % signalements reçus sur le nombre total de visiteurs reçus |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------|------------------------|--|---|
| 2011 (Janvier à septembre) | 166 (52.5 %) | 116 (36.7%) | 34 (10.8%) | 316 | 181 245 | 0.17 % |
| 2012 (Janvier à septembre) | 36 (35.3 %) | 47 (46.1%) | 19 (18.6 %) | 102 | 170 614 | 0.06 % |

67.7 %

Annexe 3 : Courriers-types et formulaire utilisés

Fiche de réclamations, de remarques et de suggestions



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Fiche de Réclamations, de Remarques et de Suggestions

*Vous avez des réclamations, des remarques, des suggestions ...
Exprimez-les !*

Date : Service concerné :

- Les horaires d'ouverture
- L'accès à nos locaux
- L'accueil téléphonique
- Les informations et les explications qui vous ont été délivrées
- La rapidité et/ou la qualité des réponses qui vous ont été délivrées
- Les conditions d'accueil dans nos locaux
- Autres :

Vos réclamations, vos remarques, vos suggestions :

Si vous souhaitez recevoir une réponse personnalisée, merci de nous indiquer vos coordonnées.

(En MAJUSCULES)

M. Mme

NOM : Prénom :

Adresse :


Code postal : Ville :

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Courriel : @


Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél. : 01.34.20.95.95 - Fax : 01.77.63.60.11

Flyer enquête *professionnel de l'automobile*




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vos Droits et Démarches



PREFET DU VAL-D'OISE



www.afnor.org


Madame, Monsieur,

Vous venez d'effectuer une démarche au sein de la préfecture du Val-d'Oise.

Nous sommes attentifs à la qualité du service rendu.


Afin de nous aider à évaluer nos prestations, merci de répondre à un court questionnaire accessible :

- sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.sic95.eu/limesurvey/index.php?sid=72161 ;
- en flashant le code QR ci dessous, si vous êtes équipés d'un *smartphone* :




Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.77.63.60.11

Flyer enquête *voie postale*




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vos Droits et Démarches



PREFET DU VAL-D'OISE



www.afnor.org


Madame, Monsieur,

Vous avez fait une demande de certificat d'immatriculation ou de permis de conduire par voie postale à la préfecture du Val-d'Oise.

Nous sommes attentifs à la qualité du service rendu.

Afin de nous aider à évaluer nos prestations, merci de répondre à un court questionnaire accessible :

- sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.sic95.eu/limesurvey/index.php?sid=45939 ;
- en flashant le code QR ci dessous, si vous êtes équipés d'un *smartphone* :



Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01.34.20.95.95 – Fax : 01.77.63.60.11

Liste de pièces pour l'obtention d'une attestation de vente



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DEMANDE D'UNE ATTESTATION :

Vous êtes destinataire de contraventions ou d'amendes concernant un véhicule alors que vous n'en êtes plus le propriétaire.

Afin d'obtenir une attestation confirmant la situation du véhicule, vous devez adresser les documents suivants :

- un courrier précisant vos nom, prénom, numéro de téléphone, adresse courriel, numéro d'immatriculation du véhicule, coordonnées du vendeur et date exacte de la cession ;
- une copie du certificat de cession ;
- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité ;
- une copie des contraventions ou amendes ;
- une enveloppe affranchie au tarif normal et libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de l'attestation ;

à l'adresse suivante :

**PREFECTURE DU VAL D'OISE
DAPIC/SCCPR/Bureau des Usagers de la Route
Demandes d'attestations
5, avenue Bernard Hirsch - BP 90310
95027 CERGY-PONTOISE CEDEX**

DAPIC/Date de mise à jour: novembre 2011

Bureau de l'intégration et
des naturalisations
Service ASILE

**Liste de documents
titre de voyage
pour réfugié mineur**

LISTE DES DOCUMENTS

**TITRE DE VOYAGE / TITRE D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE
POUR REFUGIE MINEUR**

(TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE)

- Acte de naissance OFPRA (si né au Pays) ou acte de naissance de la mairie (si né en France)
- Certificat administratif délivré par l'OFPRA
- Copie des titres de séjour des parents
- Autorisation parentale du père et de la mère (document joint)
- Copie de DCEM
- Justificatif de domicile : quittance de loyer, facture EDF....de moins de trois mois (original et photocopie) PAS D'ECHEANCIER
- 3 photos d'identité récentes et identiques (tête nue, racine des cheveux, oreilles et cou visibles)
- 1 timbre fiscal à 20 euros pour les titres de voyage et à 15 euros pour les titres d'identité et de voyage
- 1 enveloppe timbrée avec votre nom et votre adresse
- Original de l'ancien titre de voyage, photocopie des pages avec visas et cachets et de toutes les pages marquées

En cas de perte ou de vol :déclaration au commissariat

**LA PRESENCE DU MINEUR ACCOMPAGNÉ DE SON
REPRÉSENTANT LÉGAL EST INDISPENSABLE AU MOMENT DE LA
DEMANDE ET DU RETRAIT**

**LE DELAI MINIMUM POUR LA DELIVRANCE DU TITRE DE VOYAGE EST DE 1
MOIS ET DEMI**

**Courrier adressé
aux professionnels
de l'automobile :
Certificat W**

DIRECTION DE
L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION ET
DE LA CITOYENNETÉ

Cergy-Pontoise, le

Service de la citoyenneté, de
la circulation et des
professions réglementées

Bureau des Usagers de la
Route

Affaire suivie par :
CB

Télécopie 01 30 32 86 62

pref-circulation@val-doise.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en préfecture du Val d'Oise une demande de certificat(s) d'immatriculation W garage en faveur de la société dont vous êtes gérant(e).

Je vous informe que votre dossier remplissant les conditions exigées par la réglementation en vigueur, j'ai donné droit à votre demande. Vous trouverez ci-dessous un rappel des principales contraintes réglementaires associées à l'usage d'une plaque W garage :

^ **l'utilisation du certificat W est limitée :**

> pour les véhicules neufs, aux prototypes en cours d'étude ou d'essai technique et aux véhicules dont la déclaration de mise en circulation n'est pas encore possible ;

> pour les véhicules d'occasion, déjà immatriculés, dont la mise en circulation a pour objet essai technique, transport en réparation ou auprès d'un centre de contrôle technique, remorquage, présentation ou acheminement à un acheteur potentiel.

L'ensemble de ces contraintes sont définies exhaustivement par l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules.

^ **plusieurs véhicules ne peuvent circuler sous couvert du même numéro W garage**

^ **le certificat W ne peut être utilisé que par le professionnel du commerce de l'automobile et à des fins professionnelles**

Enfin, le renouvellement du certificat, sous couvert du même numéro d'immatriculation, est possible entre le 1er novembre et le 31 décembre de l'année de validité, au titre de l'année N+1.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée./

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,
Martine THORY

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 01 34 20 95 95 - Fax : 01.30.32.86.62
Au premier quadrimestre 2012, les délais moyens de délivrance s'élèvent
à 37,82 minutes (certificats d'immatriculation) et 25,64 minutes (permis de conduire).
Retrouvez le délai d'attente hebdomadaire moyen de délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire sur :

<http://www.val-doise.gouv.fr>

Si vous souhaitez répondre à notre enquête de satisfaction, merci de cliquer sur le lien suivant :
<http://www.sic95.eu/limesurvey/index.php?sid=52861>

Courrier adressé aux professionnels de l'automobile : refus immatriculation



PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC, DE
L'IMMIGRATION ET DE LA CITOYENNETÉ
Service de la citoyenneté, de la circulation et des
professions réglementées

Cergy-Pontoise, le

Bureau des Usagers de la Route

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis, par pochette déposée à mes services, une demande :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> d'immatriculation | <input type="checkbox"/> de modification |
| <input type="checkbox"/> de correction | <input type="checkbox"/> de déclaration d'achat |
| <input type="checkbox"/> d'annulation | <input type="checkbox"/> de fin d'usage démonstration |

Afin de pouvoir traiter ce dossier, il vous appartient de m'adresser l'ensemble du dossier, la présente lettre ainsi que les documents manquants suivants :

- la demande de certificat d'immatriculation ci-jointe, complétée, datée et signée par l'acquéreur / titulaire
- le certificat de cession original établi et signé par le vendeur et l'acquéreur, sans ratures ni surcharge
- signature du cotitulaire manquante sur le certificat de cession / le certificat d'immatriculation / la demande d'immatriculation
- apposition du cachet de la société sur le certificat d'immatriculation / le certificat de cession / la demande de certificat d'immatriculation / la déclaration d'achat
- le certificat d'immatriculation original, daté et signé par le vendeur au jour de la vente
- un procès-verbal de contrôle technique de moins de 6 mois ou en cours de validité
- déclaration d'achat (cerfa dûment signé ou récépissé d'enregistrement)
- l'original du mandat d'immatriculation délivré par la société de location
- quitus fiscal
- certificat de conformité original délivré par le constructeur
- procès-verbal de réception à titre isolée (RTI)
- agrément de prototype

- non-barré original
- la déclaration de vol visée par les services de police ou de gendarmerie
- la déclaration de perte originale ci-jointe
- un chèque bancaire, de préférence sans montant, libellé à l'ordre du régisseur des recettes du Val d'Oise (toute simulation tarifaire peut être obtenue sur <http://www.ants.interieur.gouv.fr>)
- montant du chèque erroné
- une pièce d'identité (photocopie recto-verso) en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un extrait KBIS original de moins de 2 ans
- un extrait LBIS original de moins de 2 ans
- une attestation d'inscription au répertoire SIRENE de l'INSEE
- une attestation sur l'honneur établie par le vendeur, accompagnée de la copie de sa pièce d'identité
- la copie de l'intégralité du fonds de dossier ayant servi de support à l'immatriculation réalisée par vos soins
- la procuration (avec cachet) établie au profit de votre société aux fins d'établir la présente demande
- se reporter aux fiches de procédure en ce qui concerne les modalités de dépôts des demandes en préfecture
- l'activité mentionnée au KBIS n'est pas conforme à la réglementation en vigueur
- délégation de signature (avec cachet) au profit du signataire
- 1er / 2ème rapport d'expertise original
- fin de démonstration payante
- attestation notariale
- copie de l'ordonnance de jugement
- attestation du professionnel ayant effectué la transformation
- autre(s) pièce(s) :

La liste des pièces admise
est consultable sur
<http://www.service-public.fr>

SOCIETE :

IMMATRICULATIONS :

Demande d'immatriculation refusée
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Olivier PRIEUR

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr> / 5, Avenue Bernard Hirsch - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 01 34 20 95 95 - Fax : 01.30.32.86.62

Au troisième trimestre 2011, les délais moyens de délivrance s'élevaient à 42,09 minutes (certificats d'immatriculation) et 31,08 minutes (permis de conduire)

Retrouvez le délai d'attente hebdomadaire moyen de délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire sur : <http://www.val-doise.gouv.fr> Si vous souhaitez répondre à notre enquête de satisfaction, merci de cliquer sur le lien suivant : <http://www.sic95.eu/limesurvey/index.php?sid=52861>

Formulaire traitement des déclarations de cession

DIRECTION DE
L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION ET
DE LA CITOYENNETÉ

Cergy-Pontoise, le

Service de la citoyenneté, de
la circulation et des
professions réglementées

Bureau des Usagers de la
Route

Formulaire cession / date de mise à jour : 09/2012

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R322-4 du code de la route, vous m'avez transmis un certificat de cession.

Je vous informe **qu'il m'est impossible de l'enregistrer pour le motif suivant** :

- numéro d'immatriculation absent / illisible / incomplet
- numéro d'immatriculation non conforme au véhicule signalé vendu
- nom et prénom de l'acquéreur absent / illisible / incomplet
- domicile de l'acquéreur absent / illisible / incomplet
- numéro de carnet de circulation **et** commune de rattachement
- date et heure de vente
- immatriculation préalable à votre nom nécessaire avant toute revente
- immatriculation préalable à votre nom nécessaire avant toute revente (véhicule en leasing)
- en cas de succession : attestation notariale et désistement des autres héritiers
- certificat de cession raturé ou surchargé
- signature du titulaire
- signature du co-titulaire
- signature de l'acquéreur
- signature du co-acquéreur
- opposition au transfert de certificat d'immatriculation (OTCI) enregistrée par le Centre Amendes Service de Toulouse (à contacter directement au 0821 080 031 pour obtenir la **main-levée totale** de cette opposition)
- déclaration valant saisie (DVS) enregistrée par un huissier de justice (voir certificat de situation ci-joint) à contacter directement pour obtenir la **main-levée totale**
- opposition pour véhicule endommagé (VE) suite à l'enregistrement d'un rapport par un expert agréé
- immobilisation judiciaire inscrite par un service de police ou de gendarmerie (à contacter pour obtenir la **levée de l'immobilisation**)

Après avoir régularisé les points mentionnés ci-dessus, vous voudrez bien me retourner le certificat de cession, accompagné de la présente lettre. Dans cette attente, **vous restez titulaire du véhicule, donc responsable.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,
SIGNÉ
Olivier PRIEUR

Véhicule immatriculé :

Internet des services de l'Etat dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
5, Avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX - Tél. : 01 34 20 95 95 - Fax : 01.30.32.86.62